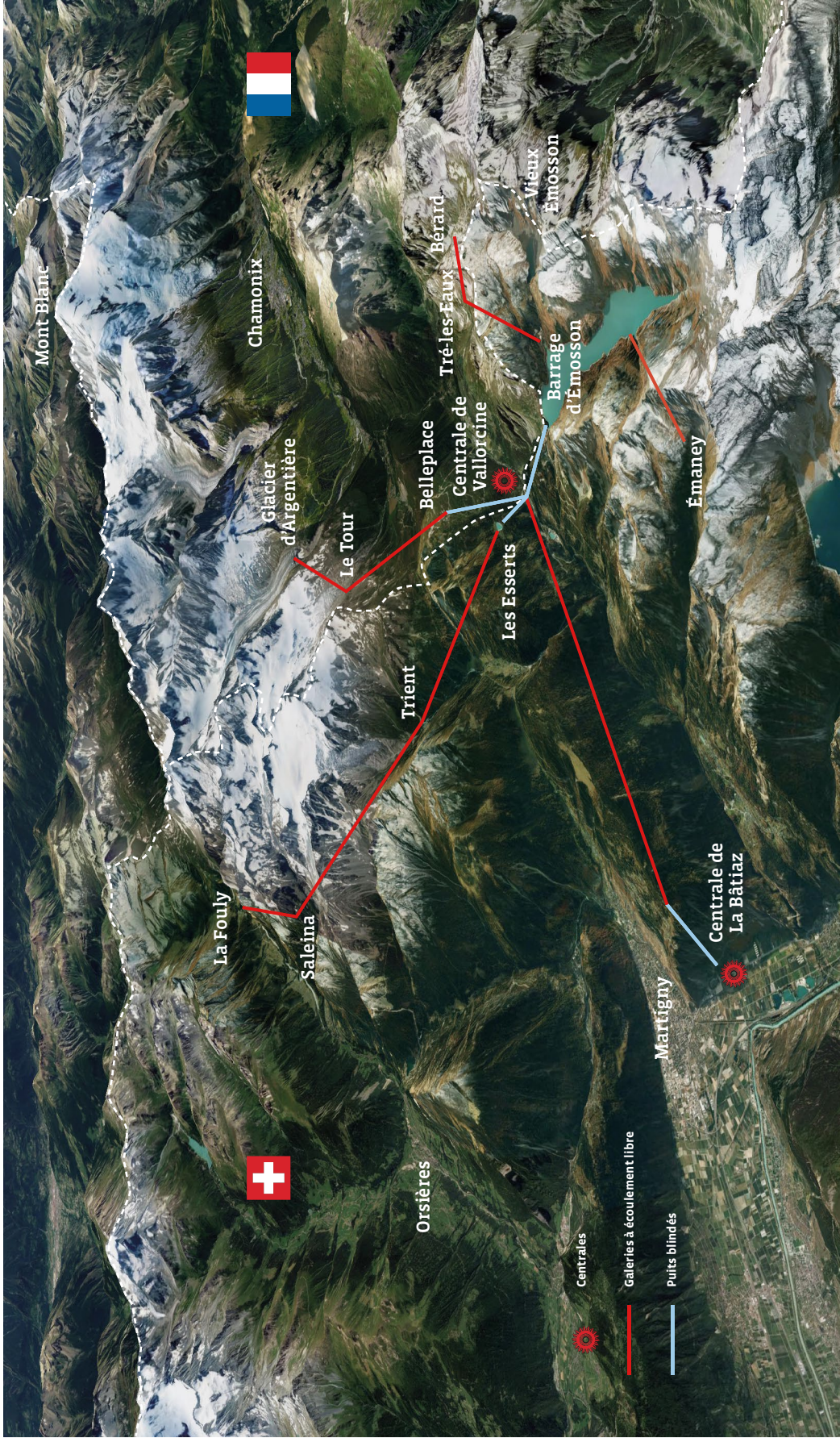


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA
MARTIGNY SUISSE

Rapport annuel de gestion 2020



PARTENAIRES

ALPIQ

Alpiq Suisse SA

Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne

50 %



Electricité de France SA

22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8e

50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michael Wider, Président, Düringen (CH)

Head of Generation Switzerland, Groupe Alpiq

Gilles Feuillade, Vice-président, Puteaux (F)

Directeur Industrie, EDF Hydro, EDF SA

Gilles Robert-Nicoud, Lausanne (CH)

Head of Legal Generation, Groupe Alpiq

Beat Deuber, Spiegel (CH), (jusqu'au 15.05.2020)

Directeur énergie, infrastructure CFF

Amédée Murisier, Köniz (CH), (à partir du 15.05.2020)

Head of Hydropower Generation, Groupe Alpiq

Stéphanie Baehrel, Annecy (F), (à partir du 15.05.2020)

Secrétaire Générale, Hydrostadium, Groupe EDF

Laurent Pérotin, Grenoble (F)

Directeur EDF Hydro Alpes, EDF SA

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

COMMISSAIRES GOUVERNEMENTAUX

Moritz Steiner, Sion (CH)

a./ Chef du Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F)

Ingénieur général des ponts et chaussées

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Florian Widmer, Attalens (CH), (jusqu'au 15.05.2020)

Head of Hydro Power Office, Groupe Alpiq

Aude Buffet, Lausanne (CH), (à partir du 15.05.2020)

Responsable Administration et Finances, Emosson SA

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young SA, Bâle

GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Bruno Boulicaut

Directeur

Bruno Boulicaut

Chef d'Exploitation

Aude Buffet

Responsable Administration et Finances

Patrick Monnay

Responsable Maintenance et Projets

➤ AMÉNAGEMENT BINATIONAL



La Bâtiaz, Martigny, Suisse
Vallorcine, France

➤ EFFECTIF

37 collaborateurs

mis à disposition par les partenaires
Alpiq et EDF

➤ PUISSANCE INSTALLÉE

420 MW

issue de 6 groupes de production
et 2 pompes

➤ PRODUCTION MOYENNE

850 GWh

stockable dans un grand barrage de 180
mètres de hauteur, capacité de 225 Mio m³

➤ APPORTS CAPTÉS MOYENS

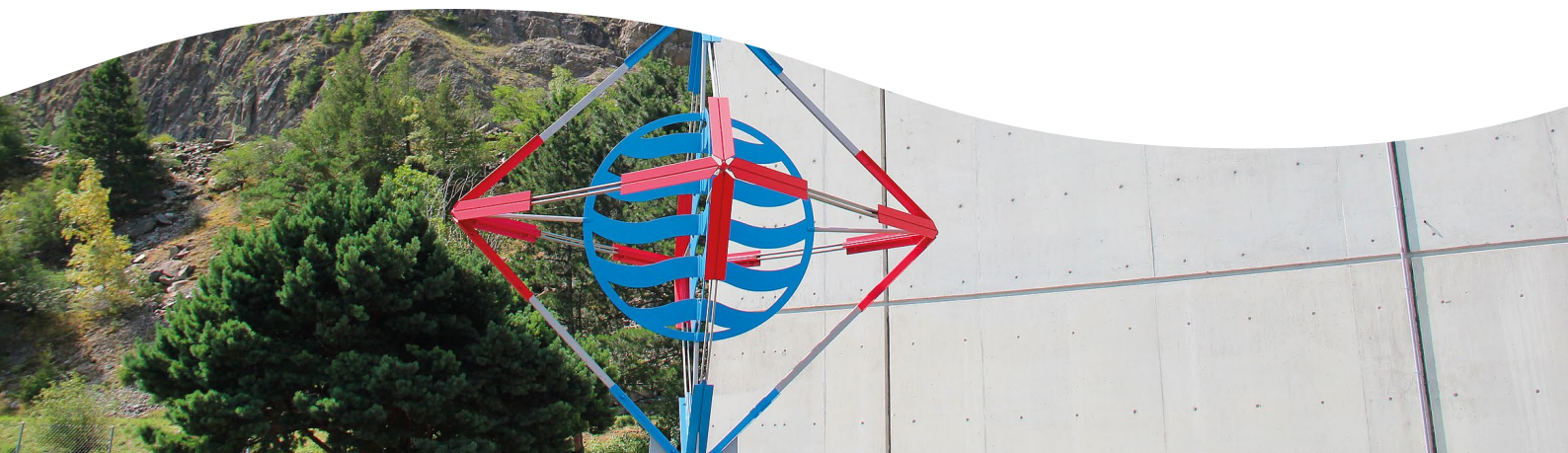
350 Mio m³

par 30 prises d'eau, 1 captage sous glaciaire,
45 km de galeries et 4 puits blindés

➤ CHIFFRE D'AFFAIRES

31 MCHF

dont 29 MCHF de charges annuelles
facturées au partenaire en 2020



Exploitation

EXERCICE		2020	2019
Apports totaux captés	hm³	373,4	361,9
Production fournie au partenaire	GWh	1044,4	809,5
Energie restituée* et échangée	GWh	3,9	17,4
Production physique, restituée et échangée	GWh	1048,3	826,9
Energie de restitution aux usines de l'Arve**	GWh	-34,4	-34,4
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-77,4	-122,5
Résultante de l'aménagement	GWh	936,5	670,0
SITUATION AU		31.12.20	31.12.19
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	70,4	76,5
Retenue de Vieux-Emosson	%	48,6	100,0
AVOIRS DES PARTENAIRES	GWh	425,9	458,4

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

* L'énergie restituée est une compensation pour les pertes de production subies par Emosson en raison d'abaissements du niveau de la retenue consenties pour la construction de l'aménagement Nant de Drance (échéance 2019)

** Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

Finances

EXERCICE		2020	2019
Charges annuelles facturées au partenaire	MCHF	28,9	33,7
<hr/>			
SITUATION AU		31.12.20	31.12.19
Actif circulant	MCHF	9,2	11,6
Actif immobilisé	MCHF	338,2	342,0
		347,4	353,6
<hr/>			
Capitaux étrangers à court-terme	MCHF	47,4	21,6
Capitaux étrangers à long-terme	MCHF	160,0	192,0
Capitaux propres	MCHF	140,0	140,0
		347,4	353,6

Généralités

L'exercice 2020 est le 43^e après la clôture du compte de construction.

Une crise sanitaire sans précédent, dénommée Covid-19, s'est déclarée au début d'année. Des mesures spécifiques ont dû être prises pour limiter les impacts sur l'exploitation courante et les projets d'investissement, tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale (+ 8%). La production propre fournie se hisse au 3^{ème} rang; elle s'élève à 1044.4 GWh, à laquelle il convient de rajouter 3.9 GWh d'énergie échangée avec les CFF.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 28.9 MCHF.

Le **taux de disponibilité** mode turbinage de l'aménagement atteint 86.5% en 2020, inférieur à l'objectif (89.5%). Il est impacté par les mesures sanitaires ainsi que des avaries sur 3 groupes. C'est également le cas pour la disponibilité des pompes (61.1%) en recul de 3.9% sur l'objectif. Le **taux d'indisponibilité sur avarie** reste cependant contenu.

L'exploitation des installations s'est déroulée avec des avaries notables sur 3 paliers pivot. On relève également une augmentation du nombre d'incidents, dont une part significative est imputable à des causes externes. Le **taux d'incident** s'établit à 1.4%.

Le **taux de pertes d'eau** se situe à un niveau de 2.47%, inférieur à l'objectif maximal de 2%. L'essentiel de ces pertes (74%) provient des travaux de maintenance programmés au bassin des Esserts, 26% à des purges et 1% à des avaries de fonctionnement.

D'importants travaux ont été réalisés cette année, notamment la réfection de l'étanchéité du bassin des Esserts, la rénovation du revêtement intérieur du puits des Esserts, ainsi que la révision de la vanne de tête des Esserts. Les préparations aux futures grosses opérations se sont également poursuivies: remplacement des transformateurs 220kV de La Bâtiaz en 2022, révisions pompe et Francis.

D'autres projets se poursuivent: la campagne de révision des vannes de Vallorcine, l'assainissement des rivières, la coordination avec Nant de Drance SA pour l'exploitation future, la coordination avec Swissgrid SA pour la restructuration du réseau autour du poste de La Bâtiaz et la préparation à la certification ISO 9001 version 2015.

En parallèle, l'adaptation des documents d'exploitation des barrages avance sous le contrôle de l'OFEN.

La **Commission Permanente de Surveillance** (CPS) a reconnu que l'exploitation pratiquée par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle reste particulièrement vigilante sur les points d'interférences avec le projet Nant de Drance.

Le **Conseil d'administration** remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq SA (personnel à Martigny) et EDF SA (personnel à Vallorcine) pour son dévouement et son engagement.



Hydraulicit , accumulation et production d' nergie

La fin de l'exercice 2020 se termine comme il avait d but , avec une **production stock e** de 519.3 GWh tr s au-del  de la moyenne (70% de remplissage). Le d stockage a  t  tr s faible sur le 1^{er} trimestre principalement en f vrier. Fin juin, le taux de remplissage repr sentait 69%, bien au-dessus de la moyenne d cennale. Globalement, au cours du second trimestre, la cote de la retenue est rest e tr s au-dessus de la moyenne et ce, malgr  la forte production de juin. A partir du 3^e trimestre, la trajectoire de remplissage s'est infl chie, afin de respecter la capacit  de stockage r serv e pour Nant de Drance. C'est la premi re ann e dans l'histoire d'Emosson que cette contrainte est mise en  uvre. Un plateau haut (max 83% de remplissage) s'est poursuivi jusqu'  fin novembre, suivi d'un d stockage mod r .

Les **apports capt s** sont sup rieurs   la moyenne d cennale de 8%, dop s par le collecteur Ouest (+20%) et le bassin d'Emosson (+24%). Les collecteurs Sud et Est sont dans la moyenne. Au 1^{er} trimestre, le collecteur Est indisponible du 6 janvier au 24 avril 2020 en raison des travaux aux Esserts n'a quasiment pas contribu  aux apports. Il en est de m me pour les apports du collecteur Sud, suite aux travaux dans le puits de Belleplace et du soutien au d bit r serv  de l'Arve. Dans la continuit  du 1^{er} semestre, les apports des collecteurs Est et Sud restent dans la moyenne aux 3^e et 4^e trimestre. Les apports du collecteur Ouest et du Bassin d'Emosson sont quant   eux soutenus sur le second semestre.

Avec 77.4 GWh d' nergie fournie, **le pompage** est tr s inf rieur   la moyenne de 44%. Aucune  nergie de pompage n'a  t  fournie au 1^{er} trimestre  tant donn  l'indisponibilit  du bassin et du puits des Esserts du 6 janvier au 24 avril 2020 pour r aliser d'importantes op rations de r novation. Au second trimestre, le pompage a  t  tr s intense en mai du

fait des apports importants conjugu s   une production mod r e; les conditions march  n'y  tant pas favorables. Au contraire, en juin tr s peu de pompage a  t  effectu , l'objectif  tant de garantir un remplissage du lac compatible avec les contraintes   venir (r serve pour Nant de Drance, avoirs CFF tr s importants, accumulation estivale). Sur le 3^e trimestre, tr s peu de pompage a  t  r alis  dans la continuit  du mois de juin. Ce n'est qu'au 4^e trimestre que le pompage est revenu dans la moyenne.

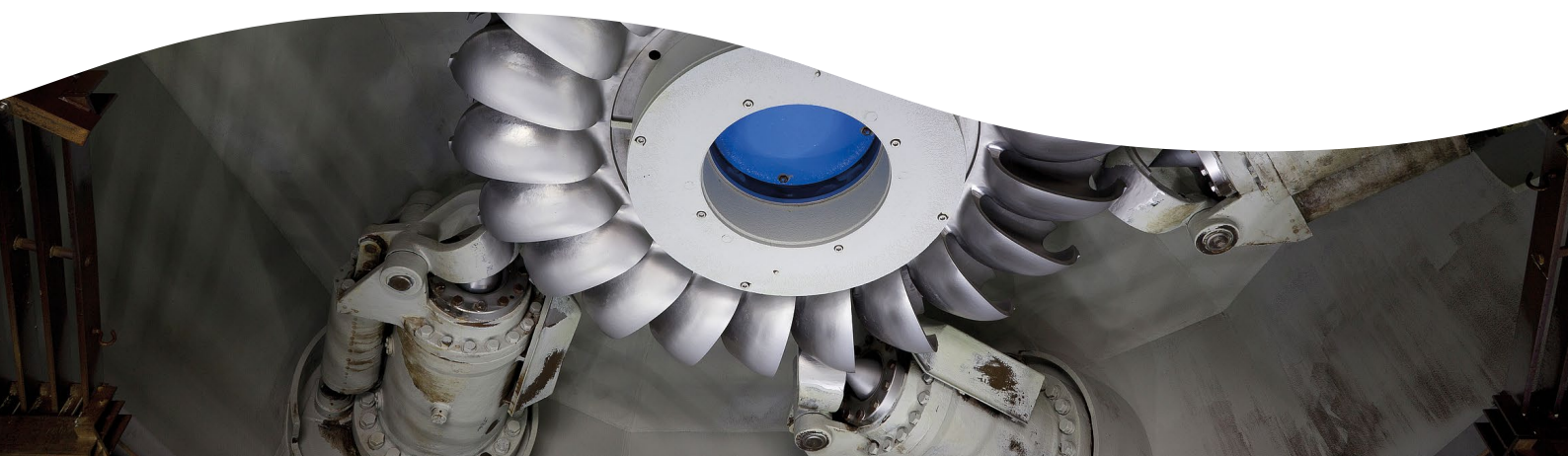
Avec 1048.3 GWh, **la production** de l'am nagement de l'exercice est exceptionnelle et se situe au 3^e rang de la production nette. Elle a particuli rement  t  faible en f vrier  tant donn  les conditions  conomiques d favorables.

La production du 2^e trimestre, tr s sup rieure de 67%   la moyenne, s'est relev e consid rablement en juin pour permettre le d stockage du lac, d j  tr s haut en d but de p riode.

Sur le 3^e trimestre estival, 433.7 GWh ont  t  produits des conditions march  favorables, mais aussi pour ma triser le niveau de la retenue dans un contexte particulier (diminution de la capacit  d'accumulation r serv e pour Nant de Drance, indisponibilit  des CFF).

La production du dernier trimestre est en fort retrait de 43%   la moyenne.

A noter que 3.9 GWh de production  chang e au b n fice de la soci t  ont  t  enregistr s.



Études et travaux

TÉLÉPHÉRIQUE DE BARBERINE

Sur le téléphérique de Barberine, outre les contrôles réglementaires et la maintenance habituelle, une révision lourde de l'amortisseur du contrepoids ainsi que le remplacement de galets et de flexibles hydrauliques ont été réalisés.



BARRAGE

Au barrage, le remplacement de la mesure télétransmise du pendule n°3 a été réalisé, ainsi que les mesures géodésiques quinquennales. Les joints du couronnement du barrage endommagés lors des travaux de construction de Nant de Drance ont été réparés durant l'été.

COLLECTEUR SUD

Au collecteur Sud, le dégagement des puits de captage se poursuit avec le recul du glacier. Une étude a été lancée pour définir les mesures de protection à installer pour sécuriser ces puits. Des actions sont menées ponctuellement pour confiner et limiter l'englacement des galeries par les courants d'air et donne de bons résultats. Dans le puits de Belleplace, des travaux de reprise du revêtement de la partie supérieure du puits sont faits annuellement sur quelques viroles selon l'évolution de l'usure par abrasion.





COLLECTEUR OUEST

Au collecteur Ouest, un recalage des mesures de débits a été fait sur les prises d'eau.

ESSERTS

Aux Esserts, les travaux de réfection de l'étanchéité sur la digue du bassin ont été réalisés durant l'hiver, conformément aux autorisations obtenues de la part de l'OFEN, et se sont terminés à la date prévue le 24 avril 2020, malgré les forts aléas météo et les nombreuses contraintes organisationnelles, environnementales et sécuritaires, puis l'arrivée du Covid-19.

D'autres gros travaux ont été menés en parallèle. Il s'agit notamment de la révision complète de la vanne de tête du puits des Esserts, de la réfection de la peinture du blindage de la vidange de fond, du remplacement des automatismes de commande de la vanne d'entrée et de la vanne de tête, ainsi que la remise en état de la route du couronnement et partiellement de la route d'accès au bassin.



PUITS BLINDÉ DES ESSERTS

Le puits blindé des Esserts a subi une rénovation complète de son revêtement anti-corrosion dans la partie inclinée. Un report du traitement de la partie horizontale en partie basse a été rendu nécessaire suite à l'arrivée du Covid-19. L'espace confiné des travaux amenant à de nombreuses contraintes n'aurait pas permis un retour en exploitation des installations dans le délai imparti.



VALLORCINE

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute. Pour 2020, les opérations principales ont été : l'échange standard d'injecteurs, la maintenance sur site du carbure des roues Pelton, la dépose d'une roue Pelton endommagée par abrasion, la réparation puis le remontage sur site du robinet sphérique sur le groupe n°2. Des fissurations, apparues sur le corps du robinet Pelton n°3 en cours de révision en atelier, ont conduit à la décision de remplacer ce corps de vanne. Durant l'été, une très forte usure par abrasion est apparue sur les roues Pelton et oblige à redéfinir les plans de maintenance des roues sur l'ensemble de l'aménagement. Des travaux préparatoires et l'achat de nouvelles pièces ont été engagés en vue de la future révision de la turbine Francis et de la pompe du groupe n°2. Une expertise et quelques réparations mineures ont également été faites sur la turbine Francis en vue de décaler de 2 années l'importante révision. Deux incidents ont nécessité le démontage prématuré et le remplacement, en urgence, des patins pivots. Dans le poste de couplage 225 kV, les disjoncteurs de jeux de couplage ont été révisés.

LA BÂTIAZ

A La Bâtiatz, le revêtement carbure des roues a également subi de gros dégâts durant l'été, malgré les réparations du revêtement de carbure faites sur site. Des échanges standards se poursuivent sur des injecteurs après révision dans nos ateliers. Outre les maintenances annuelles sur les groupes, un incident s'est également produit sur le pivot alternateur du groupe n°1, qui a conduit à une intervention d'urgence pour la réparation. Le projet de protection de la centrale de La Bâtiatz contre les chutes de pierre a été mis à l'enquête et devrait démarrer en 2021.

Le projet de remplacement des transformateurs de La Bâtiatz avec le changement de tension à 400 kV se poursuit. Les 2 nouvelles fosses des transformateurs ont été réalisées et les études finales de conception des transformateurs et des disjoncteurs sont lancées.

Dans le cadre du programme de soutien à l'investissement de la Confédération, l'étude d'une nouvelle prise d'eau en Suisse sur le Nant Noir (déjà concédée mais jamais réalisée) s'est poursuivie.

Le projet de Monitoring et de suivi de fatigue du puits de La Bâtiatz avec l'école d'ingénieur HES-SO Valais à Sion s'est achevé.



Environnement politique et juridique

En raison d'un hiver doux et de la crise du Covid-19, les prix de toutes les commodités ont fortement baissé à la fin du 1^{er} trimestre 2020 et ils sont restés très bas jusqu'à l'été. La fin de l'année a vu des périodes plus volatiles avec des hausses de prix liées à une météo fraîche en septembre et fin novembre-début décembre. En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base a atteint 34 EUR/MWh en 2020 (baisse de 17% par rapport à 2019). Le taux de change moyen CHF/EUR a atteint son niveau le plus bas (1.07 CHF/EUR) depuis l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015.

Dès février, le déstockage de la retenue d'Emosson, a été ralenti par la chute des prix. Un décalage de la production d'hiver sur le semestre d'été, où les prix étaient plus avantageux, a été pratiqué. Grâce à l'augmentation des prix au dernier trimestre, la production a été intense jusqu'aux fêtes de fin d'année.

La prime de marché, soutien partiel (2018-2022) et transitoire en faveur de la production hydraulique déficitaire, a été accordée pour la troisième année consécutive par la Confédération. Après la mise en consultation de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) en 2019, le Conseil fédéral a réaffirmé en avril 2020 son intention d'ouvrir le marché de l'électricité à tous les clients en maintenant un approvisionnement de base majoritairement renouvelable et indigène. Il souhaite également prolonger les subventions pour les énergies renouvelables et les rendre plus compétitives, afin de renforcer la sécurité de planification, créer de meilleures incitations à l'investissement et garantir la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

Le Conseil fédéral a aussi mené une consultation sur la Loi révisée sur l'énergie (LEnE). L'accent est mis sur l'extension des énergies renouvelables avec la fixation d'objectifs concrets à atteindre d'ici 2035. Aucun mécanisme de soutien, tel que prime de marché ou contributions à l'investissement, n'est toutefois prévu pour les aménagements existants. Le Conseil fédéral a réaffirmé cette position suite à la consultation; seuls les objectifs d'extension des nouvelles énergies renouvelables ont été revus à la hausse, ainsi que l'approvisionnement de base qui devra être 100% renouvelable et indigène.

Les deux projets législatifs (LApEI et LEEnE) sont étroitement liés et la question de la sécurité de l'approvisionnement a suscité une plus grande attention politique. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de réunir ces deux révisions en un acte modificateur unique, à savoir une Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur les énergies renouvelables. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est désormais chargé de soumettre un message correspondant au Conseil fédéral d'ici à la mi-2021.

Enfin, l'Arrêt de principe du Tribunal fédéral rendu en mai 2019, en matière de fiscalité des sociétés de partenaires, a reconnu la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Un accord fiscal sur le calcul de l'impôt sur le bénéfice a été conclu ensuite entre la société Électricité d'Emosson SA et le Département des finances et de l'énergie du Canton du Valais. Cet accord est basé sur la méthode du prix de revient majoré de 10% et porte sur les années 2009 à 2023.



Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet, ainsi que d'ordre réglementaires et administratifs. En revanche, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de la société ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la Direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration d'Electricité d'Emosson SA a pris acte de la diminution globale de la criticité des risques.



Vue d'ensemble financière

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, d'une part reprennent l'entier de la production d'énergie et d'autre part couvrent les charges annuelles.

Par ce mécanisme de couverture des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires et aussi le résultat fixé pour des raisons fiscales sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires quelles que soient la production réalisée et la valeur de l'énergie reprise par les partenaires. Les risques d'entreprise sont également complètement supportés par les partenaires-actionnaires.

Pour des motifs fiscaux uniquement, les charges annuelles sont majorées pour présenter un bénéfice, imposable au siège de la société. En Suisse, dans le cadre du litige qui opposait les sociétés électriques et l'autorité fiscale du Canton du Valais depuis l'exercice 2009, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un Arrêt de principe en matière de fiscalité des sociétés de partenaires en mai 2019. Ce dernier reconnaît la validité de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. A la suite de cette décision, un accord fiscal sur le calcul de l'impôt sur le bénéfice a été conclu entre la société et le Département des finances et de l'énergie du Valais. Cet accord est basé sur la méthode du prix de revient majoré de 10% et porte sur les années 2009 à 2023. Le bénéfice publié dans les comptes de la société résulte de l'application de cette méthode. L'exercice 2020 enregistre également le correctif d'impôts pour les années antérieures (2009-2019).

Ces résultats publiés et fixés pour des raisons fiscales ne reflètent pas le résultat économique de la production d'Electricité d'Emosson SA. Cette production est valorisée par les actionnaires et non pas par la société. Elle peut être

bénéficiaire ou déficitaire en fonction des conditions du marché de l'électricité avec un effet uniquement dans les comptes des actionnaires.

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq Suisse SA s'élèvent à 28.9 MCHF, montant en diminution de 4.7 MCHF par rapport à l'exercice précédent.

Dans l'historique de la société, ce montant de charges annuelles se situe au 1^{er} rang.

En Suisse, un changement de méthode d'imposition des sociétés partenaires est entré en vigueur en 2020, soit un cost + 10%. Portant sur la période 2009-2023, il a engendré des correctifs exceptionnels d'impôts pour les années antérieures 2009-2019 de 3.1 MCHF. La correction pour l'année 2020 en comparaison à 2019 est de 0.3 MCHF. L'application de cette nouvelle méthode de taxation de l'impôt sur le bénéfice représente un ajustement positif total de 3.4 MCHF par rapport à l'exercice antérieur.

Concernant la fiscalité française, celle-ci répond aux critères de répartition du résultat établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale française.

A propos des « Autres produits d'exploitation », il convient de relever, par rapport à l'année précédente, une évolution de 1.1 MCHF expliquée par des prestations du personnel activées en hausse, la valorisation de déversements d'eau, ainsi que le versement d'indemnités d'usage.

Les charges d'exploitation sont comparables à celles enregistrées au cours de l'exercice précédent. Une augmentation de 0.8 MCHF de la position « Redevances hydrauliques et impôt spécial », due à des apports d'eau et des pertes sur travaux supérieurs à 2019, est compensée par la position « Matériel et prestations » en baisse de 0.7 MCHF.

Notons enfin que les charges financières sont en recul (0.3 MCHF) par rapport à 2019 en raison du désendettement de 14 MCHF durant l'année 2020 sur le crédit de la société mère Alpiq Holding SA, mais partiellement neutralisé par une hausse du taux d'intérêt.



Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) du 15 mai 2020, M. Beat Deuber a été révoqué du Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Sur proposition du partenaire Alpiq, cette même AGO a élu M. Amédée Murisier, Head of Hydropower Generation (Alpiq), avec prise de fonction immédiate.

Sur proposition du partenaire EDF, cette même AGO a élu Mme Stéphanie Baehrel, Secrétaire Générale Hydrostadium (Groupe EDF), en remplacement de M. Olivier Delestrée, qui s'est retiré du Conseil d'administration en date du 7 juin 2019 à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Lors du Conseil d'administration du 15 mai 2020, Mme Aude Buffet a été nommée Secrétaire du Conseil d'administration en remplacement de M. Florian Widmer.



Compte de résultat de l'exercice 2020

16

	Note	2020	2019
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	28'933'610	33'670'966
Autres produits d'exploitation	2	2'063'472	933'883
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		30'997'082	34'604'849
Achat et transport d'énergie		-365'745	-277'878
Matériel et prestations		-7'109'289	-7'790'908
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-6'886'850	-6'108'118
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-2'450'546	-2'435'121
Autres charges d'exploitation	5	-705'294	-738'040
Amortissements		-12'153'522	-12'314'122
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-29'671'246	-29'664'187
RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS		1'325'836	4'940'662
Produits financiers		0	186
Charges financières	6	-3'972'467	-4'226'182
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		-2'646'631	714'666
Impôt sur le bénéfice	7	2'646'631	-714'666
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0

Bilan au 31 décembre 2020

17

ACTIF	Note	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		6'737'754	10'579'050
Créances sur ventes et prestations	8	1'226'007	489'913
Autres créances tiers		0	19'634
Comptes de régularisation d'actif		1'247'684	459'966
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9'211'445	11'548'563
ACTIF IMMOBILISE			
Installations en exploitation		320'707'946	332'556'968
Installations en construction		13'533'030	5'236'589
Terrains et immeubles non concédés		3'714'097	3'901'854
Outillage, véhicules, mobilier et projets		214'750	331'493
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	338'169'823	342'026'904
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		338'169'823	342'026'904
TOTAL ACTIF		347'381'268	353'575'467

PASSIF	Note	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Dettes sur achats et prestations	10	2'378'640	1'527'602
Dettes à court terme portant intérêts	12	25'000'000	7'000'000
Autres dettes tiers		590'159	516'152
Comptes de régularisation de passif	13	19'412'469	12'531'713
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		47'381'268	21'575'467
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Emprunt obligataire	11	130'000'000	130'000'000
Dettes à long terme portant intérêts	12	30'000'000	62'000'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		160'000'000	192'000'000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	14	140'000'000	140'000'000
Réserve facultative issue du bénéfice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		140'000'000	140'000'000
TOTAL PASSIF		347'381'268	353'575'467

Tableau des flux de fonds au 31.12.2020

19

	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	12'153'522	12'314'122
CASH-FLOW OPÉRATIONNEL	12'153'522	12'314'122
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-736'094	121'299
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	-768'084	-296'855
Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services	851'038	218'410
Variation autres dettes à court terme	74'007	-57'642
Variation compte de régularisation de passifs	6'880'756	374'074
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18'455'145	12'673'408
Investissements	-8'296'441	-2'764'221
Désinvestissements	0	0
FLUX DE FONDS UTILISÉ POUR DES INVESTISSEMENTS	-8'296'441	-2'764'221
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-14'000'000	-5'000'000
FLUX DE FONDS UTILISÉ POUR DU FINANCEMENT	-14'000'000	-5'000'000
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-3'841'296	4'909'187
ETAT INITIAL DES LIQUIDITÉS	10'579'050	5'669'863
SOLDE FINAL DES LIQUIDITÉS	6'737'754	10'579'050

Variation des fonds propres au 31.12.2020

		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
				CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2019	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2018	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2019	140'000'000	0	0	140'000'000
Capitaux propres au	01.01.2020	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2019	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU	31.12.2020	140'000'000	0	0	140'000'000

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Retenues d'accumulation, galeries d'aménée	80 ans
Installations de transport d'énergie	15 – 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 – 60 ans
Terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 – 80 ans
Installations de mesure, véhicules	5 – 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées, respectivement réestimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Risque de change

Une partie des charges d'Electricité d'Emosson SA lui est facturée en euros. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue (cours moyen TVA). A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence :

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Cours euro / franc suisse à la date de clôture	1.0802	1.0802

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

NOTES :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire Alpiq selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2020	2019
	CHF	CHF
Propres prestations activées	492'378	219'301
Produits d'immeubles	77'042	59'608
Indemnités d'usage	854'476	336'648
Autres produits d'exploitation	639'576	318'326
Total	2'063'472	933'883

Un reclassement a été opéré dans les comptes 2019, sans influence sur le total de la rubrique.

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2020	2019
	CHF	CHF
Impôt spécial hydraulique	3'799'467	3'343'260
Redevances hydrauliques	2'501'897	2'199'887
Redevances proportionnelles	64'795	60'645
Indemnisation pour énergie gratuite	520'691	504'326
Total	6'886'850	6'108'118

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles, au taux de CHF/kWth 100.-.

Pour la France, les redevances proportionnelles contiennent aussi l'énergie réservée.

Un reclassement a été opéré dans les comptes 2019, sans influence sur le total de la rubrique.

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2020	2019
	CHF	CHF
Impôts sur le capital	438'258	438'258
Impôt foncier	870'426	869'532
Autres taxes foncières	1'132'861	1'125'823
Autres impôts	9'001	1'508
Total	2'450'546	2'435'121

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les biens-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Autres charges d'exploitation

Un montant de CHF 18'680.- concernant les prestations en matière de révision est inclus dans cette rubrique (CHF 18'660.- en 2019).

6. Charges financières

	2020	2019
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunt obligataire	1'787'500	1'787'500
Intérêts sur emprunts tiers	632'826	632'500
Intérêts sociétés liées	1'391'147	1'733'075
Frais d'emprunts, commissions et divers	13'000	13'000
Frais bancaires et pertes de change	147'994	60'107
Total	3'972'467	4'226'182

7. Produits sur exercices antérieurs

	2020	2019
	CHF	CHF
Impôts courants	455'000	714'666
Impôts exercices antérieurs	-3'101'631	0
Total	-2'646'631	714'666

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé selon le bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 455'000.-, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%.

A la suite de l'accord conclu avec l'autorité fiscale valaisanne, les impôts sur le bénéfice des années 2009 à 2019 ont été recalculés et il en résulte un excédent de provision de CHF 3'101'631.- qui génère, en 2020, un revenu supplémentaire. Les intérêts compensatoires sur les montants à recevoir n'ont pas été pris en compte et sont estimés à CHF 543'000.-.

8. Créances sur ventes et prestations

	2020	2019
	CHF	CHF
Actionnaires	0	201
Sociétés liées	1'226'007	489'712
Total	1'226'007	489'913

9. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concedés	Outillage, véhicules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Coûts de construction au	31.12.2018	807'680'158	3'898'257	12'473'248	2'613'294	826'664'957
Transferts		876'220	-897'968	0	23'815	2'067
Investissements		495'771	2'236'300	0	30'084	2'762'154
Sorties		-486'632	0	0	0	-486'632
COÛTS DE CONSTRUCTION AU	31.12.2019	808'565'517	5'236'589	12'473'248	2'667'193	828'942'546
Amortissements cumulés au	31.12.2018	462'657'401	0	8'383'861	2'431'449	473'472'711
Amortissements		11'977'498	0	187'533	149'091	12'314'122
Amortissements sorties		-486'632	0	0	0	-486'632
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU	31.12.2019	474'148'267	0	8'571'394	2'580'540	485'300'202
Valeur au bilan au	31.12.2018	343'162'475	3'898'257	4'089'387	426'686	351'576'805
VALEUR AU BILAN AU	31.12.2019	332'556'968	5'236'589	3'901'854	331'493	342'026'904
Coûts de construction au	31.12.2019	808'565'517	5'236'589	12'473'248	2'667'193	828'942'547
Transferts		0	0	0	0	0
Investissements		0	8'296'441	0	0	8'296'441
Sorties		-165'184	0	-525	0	-165'709
COÛTS DE CONSTRUCTION AU	31.12.2020	808'400'333	13'533'030	12'472'723	2'667'193	837'073'279
Amortissements cumulés au	31.12.2019	462'657'401	0	8'383'861	2'431'449	473'472'711
Amortissements		11'849'022	0	187'757	116'743	12'153'522
Sorties		-165'184	0	-525	0	-165'709
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU	31.12.2020	474'341'238	0	8'571'093	2'548'192	485'460'524
Valeur au bilan au	31.12.2019	332'556'968	5'236'589	3'901'854	331'493	342'026'904
VALEUR AU BILAN AU	31.12.2020	320'707'946	13'533'030	3'714'097	214'750	338'169'823

10. Dettes sur achats et prestations

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Tiers	1'061'596	470'647
Actionnaires	446'685	281'656
Sociétés liées	870'359	775'299
	2'378'640	1'527'602

11. Emprunt obligataire

				31.12.2020	31.12.2019
				CHF	CHF
CS	1.3750%	2017-2022	02.11.2022	130'000'000	130'000'000
				130'000'000	130'000'000
Dont:					
• échéance < 1 an				0	0
• échéance < 1 à 5 ans >				130'000'000	130'000'000

12. Dettes financières (court et long terme)

				31.12.2020	31.12.2019
				CHF	CHF
Bâloise Assurances	2.5300%	2006-2021	15.03.2021	25'000'000	25'000'000
Alpiq Holding SA	1) 3.7100%			30'000'000	44'000'000
				55'000'000	69'000'000
Dont:					
• échéance < 1 an				25'000'000	7'000'000
• échéance < 1 à 5 ans >				30'000'000	62'000'000

1) L'emprunt de 3.710% auprès d'Alpiq Holding SA étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré. Par conséquent, uniquement le montant susceptible d'être remboursé sous une année figure en court terme, le solde est reclassé dans les dettes financières à long terme.

13. Comptes de régularisation de passif

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Tiers	8'780'727	8'125'855
Actionnaires	3'678'390	0
Impôts	6'159'670	3'612'177
Intérêts courus tiers	793'681	793'681
Total	19'412'468	12'531'713

14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.-. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :

	31.12.2020	31.12.2019
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	100.00%	100.00%

15. Engagements conditionnels

Aucun engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

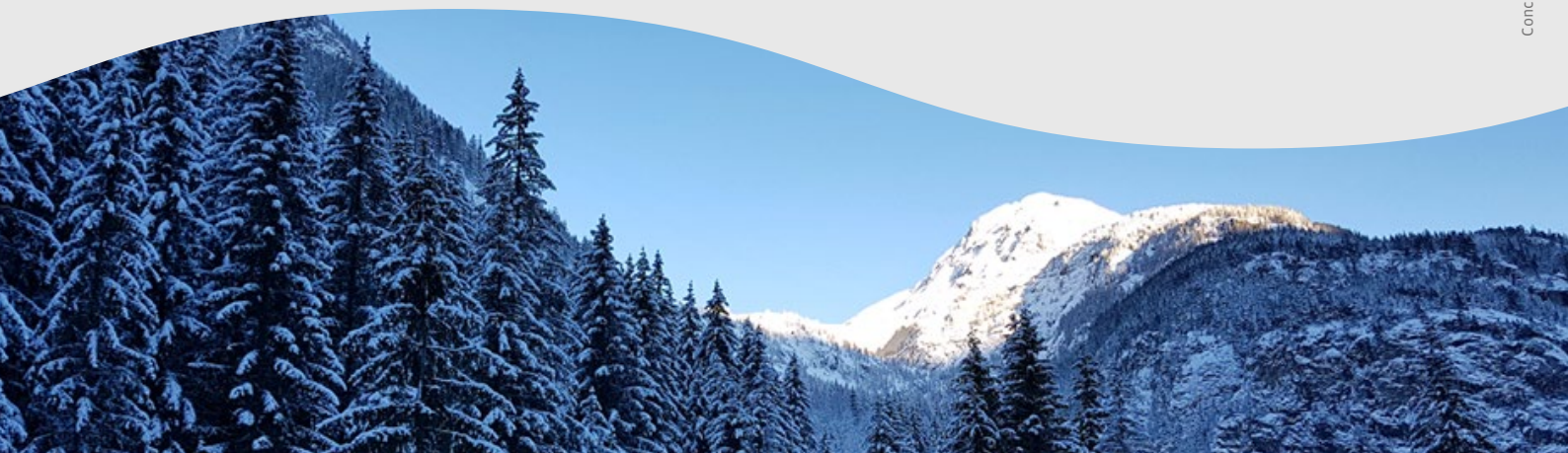
17. Evénement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2020, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 9 avril 2021, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

**Au nom du Conseil d'administration
Le Président**

M. Wider

Martigny, le 9 avril 2021



A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 13 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilité de l'organe de révision » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Élément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 se monte à KCHF 338'170 (fin 2019 : KCHF 342'027). Cette position représente le 97% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont données dans les principes d'évaluation ainsi que dans la note 9. L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué et que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués. Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, nous avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année. Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la Direction générale, les budgets prévisionnels établis.

Résolution du litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Élément clé La société a signé, en décembre 2020, un accord avec les autorités fiscales valaisannes, mettant fin, par ce biais, au litige qui l'opposait quant à la détermination de la base d'imposition de la société pour les années 2009 à 2019. Le bénéfice imposable résulte désormais de l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%. Des explications détaillées figurent dans la note 7.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu l'accord signé fin 2020 ainsi que les taxations définitives des années 2009 à 2019 produites par le Canton du Valais. Nous avons vérifié que les provisions de chacune des années ont été mises à jour sur la base des taxations. Pour l'année 2020, nous avons validé que le calcul de la charge d'impôts soit conforme aux dispositions contenues dans l'accord fiscal signé.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé

www.emosson.ch

